



MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260202-3017C BIS-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2026

Publication : 16/02/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 16.02.2026
Le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 2 février 2026

74 élus présents (104 en exercice, 17 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (7.1.2/3017C)

Afin de permettre aux services communautaires de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux créations, suppressions et transferts de crédits suivants sur le budget principal :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
CHAPITRE 041			
26238	204412	SUBV EQUIPEMENT NATURE ORGANISMES	150 000,00 €
20243	2111	ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE	150 000,00 €
TOTAL		300 000,00 €	
CHAPITRE 041			
20242	13241	ORDRE - SUBV EQUIPEMENT COMMUNE	150 000,00 €
20243	2111	ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE	150 000,00 €
TOTAL		300 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve les créations, suppressions et transferts de crédits proposés.

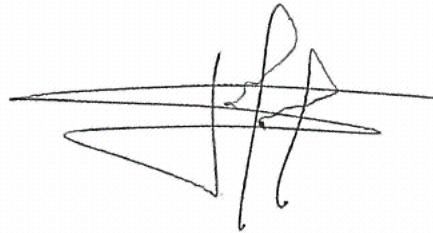
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN